

nouveaux impôts. Les honorables députés prétendent que l'importation serait plus considérable et que le tarif nous donnerait un revenu plus élevé.

M. YOUNG: Précisément.

L'hon. M. MALCOLM: Cela ne fait aucun doute.

L'hon. M. RHODES: Qui paie les droits d'importation? Ce sont les consommateurs du pays. Les honorables députés discutent cette question comme s'ils pensaient par là soulager le peuple du fardeau des impôts.

L'hon. M. MALCOLM: Les droits d'importation retombent sur ceux qui ont les moyens de les payer.

M. BOTHWELL: Ne payons-nous pas toujours les mêmes prix aux manufacturiers?

L'hon. M. RHODES: Mon honorable ami ne m'accusera sans doute pas de manquer de courtoisie à son égard si je ne me laisse pas entraîner par une question semblable, car elle n'a aucun rapport avec le point soulevé par l'honorable député de Bruce-Nord qui a parlé du tarif comme instrument de revenu. Je ne discute pas la protection dans toutes ses ramifications. Il n'en reste pas moins que les droits de douane sont payés par les consommateurs, et il reste à discuter si l'incidence de l'impôt est mieux partagée par cette méthode que, disons, par la nouvelle taxe sur le sucre, payée directement par le peuple. Cependant, quelle que soit la forme de la taxe, tout argent entrant dans le Trésor doit venir des habitants du pays. On ne devrait pas l'oublier.

L'hon. M. MALCOLM: Mon honorable ami ignore-t-il la valeur de vente des importations pour le Dominion?

L'hon. M. RHODES: Je parlais seulement du point de vue fiscal, seul en discussion; sinon, la discussion ne porterait pas sur la nécessité de prélever des recettes par le moyen d'une taxe sur le sucre.

L'hon. M. RALSTON: Nous payons en marchandises; voilà tout.

L'hon. M. MALCOLM: Il faut payer.

L'hon. M. RHODES: Je le comprends fort bien. Que mes honorables collègues considèrent la statistique du commerce du pays, c'est-à-dire des importations aussi bien que des exportations; ils verront que nous occupons la cinquième place parmi les nations du monde à ce point de vue. Compte tenu des conditions du commerce dans le monde entier, ils verront que nos échanges sont aussi considérables du point de vue du volume que ceux de tout autre pays et qu'ils sont en proportion aussi élevés que jamais dans l'histoire du Canada.

[L'hon. M. Rhodes.]

Pour revenir aux paroles de mon honorable ami, bien que je ne veuille pas lui répondre simplement en lui renvoyant son compliment, il me faut corriger ses affirmations à un ou deux égards. Il a dit que les entreprises particulières ont réduit les salaires à peu près à rien et que, bien que le Gouvernement à son sens ne puisse prendre des mesures aussi énergiques, on aurait pu abaisser encore les traitements. Je lui rappelle que, lorsque nous avons demandé aux fonctionnaires de contribuer modestement à l'assainissement des finances par le moyen d'une réduction de 10 p. 100, nos honorables vis-à-vis ont parlé là-dessus pendant trois semaines. Cet abaissement n'a produit que huit millions de dollars, soit moins de la moitié de ce que nous attendions de la taxe sur le sucre.

Je félicite mon honorable ami du côté pratique de ses avis. Il les présente, non pas à titre de critiques, mais plutôt de conseils patriotiques en vue de l'état très grave où se trouve le pays. J'en conviens volontiers. Mais je puis lui indiquer quel résultat nous pourrions attendre de la substitution, à la moitié de la taxe sur le sucre, d'un impôt de 4 c. par livre de thé et de 5 c. par livre de café. L'an dernier, nous avons importé 42 millions de livres de thé. Une taxe de 4 c. par livre, soit le double du tarif de préférence britannique, rapporterait \$1,680,000. L'an dernier, nous avons importé 38 millions de livres de café. Un impôt de 5 c. nous donnerait \$1,900,000. Soit un total, pour ces deux articles, de \$3,580,000.

M. HACKETT: L'honorable député parlait de 2 c. par livre sur le thé.

L'hon. M. RHODES: L'honorable député de Stansed dit que l'honorable représentant de Bruce-Nord a parlé d'une taxe de seulement 2 c. la livre sur le thé. Mon raisonnement s'en trouve deux fois plus fort. Cependant, même si l'impôt était de 4 c. nous ne recevions que \$3,580,000, soit juste le tiers de ce que nous attendons de la taxe sur le sucre.

M. YOUNG: Ce serait de quelque secours.

L'hon. M. RHODES: Oui, mais cela ne suffirait pas à remplacer 1 c. de la taxe sur le sucre.

L'hon. M. MALCOLM: Le ministre pourrait imposer la taxe sur d'autres articles de luxe.

L'hon. M. RHODES: Parfaitement. Mon honorable ami a dit autre chose, pour quoi je le félicite. Il a eu le courage de conseiller, brièvement, des économies substantielles. Nous recevons beaucoup de ces conseils, surtout dans les journaux. Je ne m'oppose pas aux critiques; je les accueille même avec plaisir, sur-